

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT QUATRE
 Le 6 décembre 2024 Le 16 décembre 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire.

Date d'affichage :
 Le 20 décembre 2024

Etaient présents :

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY
 LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27

Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,
 LE MASSON, MORAND, SAINT-MARTIN, RICHEL,
 SIMON.

Présents : 21

Votants : 27

Absents :

Madame	HOCHET	(excusée pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur	BRUNEAU	(excusé pouvoir à M.VIDEAU)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à B.RAINE)
Monsieur	LESUEUR	(excusé pouvoir à N.DORÉ)
Monsieur	MORTREUX	(excusé pouvoir à X.RICHEL)

Barbara RAINE est désignée secrétaire de séance

OBJET : FINANCES : AVANCES SUR SUBVENTIONS

VU l'article L 1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice 2024

CONSIDÉRANT qu'en début d'exercice il est nécessaire de permettre au CCAS, à l'AJBO, BSO FOOTBALL et LCBO de fonctionner dans les conditions habituelles,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que des avances sur les subventions 2025 limitées à 25 % du montant de la subvention allouée au titre de l'exercice 2024 seront versées à :

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20250102-20240705-DE Date de télétransmission : 02/01/2025 Date de réception préfecture : 02/01/2025

.../...

.../...

- AJBOpour un montant de 53 250 €
- BSO Football.....pour un montant de 6 750 €
- CCAS.....pour un montant de 4 667 €
- LCBO..... pour un montant de 10 750 €

Patrick LECAPLAIN demande d'ajouter, en raison d'un caractère d'urgence, une subvention exceptionnelle de 5 000 € au profit du Jumelage *Ouonck* (*achat pompe électrique pour amener l'eau au village*).

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le 20 décembre 2024
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 20 décembre 2024

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20250102-20240705-DE
Date de télétransmission : 02/01/2025
Date de réception préfecture : 02/01/2025